

Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension des locaux scellés du Tribunal Judiciaire (TJ) de Créteil

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRETEIL

Rue Pasteur Valléry-Radot

94011 Créteil

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

D.C.E.

-

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

C.C.T.P.

-

LOT N°4 : MENUISERIE INTERIEURE - DOUBLAGE - CLOISONS - FAUX-PLAFONDS – MOBILIER

DESIGNATION	CONTACT
MAITRISE D'OUVRAGE	MINISTERE DE LA JUSTICE - Département Immobilier de Paris 1 quai de la Corse, 75181 Paris Cedex 04
REPRESENTANT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	DEPARTEMENT IMMOBILIER DE PARIS Secrétariat général / Délégation interrégionale Paris-IDF Ministère de la Justice Monsieur FERRARI 1 quai de la Corse, 75181 Paris Cedex 04 Tél : 01 44 32 60 61 / 06 26 56 46 98 Herve.ferrari@justice.gouv.fr
BUREAU DE CONTROLE	POINT CONTROLES 1 Allée Émile Cohl, 77200 Torcy Tél : 01 87 75 10 10 contact@pointcontroles.fr
CSPS	En cours de désignation
MAITRISE D'OEUVRE ARCHITECTE - OPC	ROGGWILLER ARCHITECTES (mandataire) 12 bis rue de Clamart 92100 Boulogne Billancourt 01.41.41.96.36 roggwillerarchitecte@yahoo.fr
MAITRISE D'ŒUVRE BET FLUIDES SSI	CS INGENIERIE (co-traitant) 109 rue du Général de Gaulle 94430 Chennevières-sur-Marne 09.61.34.63.39 cverdon@csingenierie.fr
MAITRISE D'ŒUVRE AMIANTE	INAXE SAS (co-traitant) 10 rue Daguerre, 92500 RUEIL MALMAISON 01.41.43.22.10 contact@inaxe.fr
MAITRISE D'ŒUVRE BET STRUCTURE	LGI STRUCTURE CONCEPT (sous-traitant) 15 Avenue Archimède ZAC du bois de la Choque 02 100 SAINT QUENTIN Tél : 03-23-64-56-20 contact@lgi-bet.com

INDICE 1	JUILLET 2025
-----------------	---------------------

SOMMAIRE

1. GENERALITES	3
2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES - CLOISONS – DOUBLAGES – ISOLATION – PLAFONDS.....	5
3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES – MENUISERIE INTERIEURE	11
4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES – MOBILIER.....	19
5. DESCRIPTION DES OUVRAGES	21

LOT 4 - CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX-PLAFONDS - MENUISERIE INTERIEURE

1. GENERALITES

TRAVAUX INCLUS DANS LE FORFAIT

Sont inclus dans le forfait sans que cette liste ne soit limitative :

- Acheminement et repli du matériel ;
- Coltinage et évacuation des déchets en décharge publique ;
- Relevés sur place et vérifications des côtes et dimensions des ouvrages ;
- Plans d'exécution, de traçage et d'atelier ;
- Usinage et préfabrication le cas échéant des pièces en atelier ;
- Les réservations (feuillures, engravures ou trous) ;
- La protection de ses ouvrages jusqu'à réception ;
- Les nettoyages de fin de chantier ;
- Mise en combinaison des serrures sur organigramme ;
- Et plus généralement l'ensemble des ouvrages nécessaires à la bonne exécution des prestations selon les « règles de l'art ».
- toutes les protections nécessaires pour la mise en œuvre ;
- les implantations et traçage de ses ouvrages ;
- les études et plans d'exécution relatifs à la réalisation de ses ouvrages ;
- l'acheminement, le déploiement et le repli de tous les matériels nécessaires à la réalisation de la prestation ;
- les plans de fabrication, études et dessins, plans de réservations, les relevés, prises de cotes et vérification des dimensions indiquées au présent dossier ;
- la fourniture des échantillons ;
- le nettoyage régulier des zones de travail ;
- les ouvrages nécessaires au parfait achèvement des travaux dans les règles de l'art ;
- les finitions et les essais ;
- D.O.E. ;
- les scellements des portes ;
- l'évacuation et le traitement des déchets du présent cops d'état en conformité avec les réglementations en vigueur ;
- les réservations nécessaires à la réalisation des prestations ;
- les soudages et fixations nécessaires ;
- les calfeutrements, joints et habillages ;
- la mise en œuvre de protections des ouvrages posés et leur enlèvement après coup ;
- les dispositions nécessaires pour éviter les désordres dus aux effets de dilatation et de retrait ;
- toutes les sujétions réglementaires nécessaires à la réalisation de la prestation dont notamment les protections collectives et individuelles des salariés nécessaires à la prestation ;
- tous dispositifs de renforcements des angles et arrêtes saillantes ;
- les renforts adaptés des cloisons pour fixation de matériel en applique ;
- les cloisons de toutes natures précisées au présent descriptif ;
- les habillages de gaines techniques, de soffites, les trappes d'accès aux gaines ;
- les panneaux de doublages acoustiques ;
- les cloisons de doublages ;
- les faux-plafonds en dalles et en plaques de plâtre ;
- les réservations en plafonds, pour les appareillages électriques, (luminaires notamment),

- etc. ;
- les fournitures et pose de portes de toutes natures ;
- les fournitures et pose de plinthes ;
- tous travaux prévus au présent CCTP ;
- le PPSPS.

Afin d'éviter les omissions et double emplois, l'entrepreneur est tenu de prendre connaissance obligatoirement des descriptifs et plans des autres corps d'état susceptibles de le renseigner sur les travaux qu'il a réellement à prévoir.

Dans ces conditions, l'entrepreneur ne pourra, en aucun cas, formuler de demandes de plus-values à son marché en cas de contradiction ou d'omission.

RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

L'Entrepreneur du présent corps d'état, devra faire toutes les reconnaissances pour adapter les structures des ouvrages à construire en fonction des ouvrages existants et sera responsable de toutes dégradations et dommages de toute nature, causés du fait de ses travaux.

PRISE EN POSSESSION DE LA PARCELLE ET DE L'EXISTANT

L'Entrepreneur prend possession de la parcelle en l'état actuel. L'entreprise s'est engagée dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui sont parfaitement connus:

- les contraintes liées au type d'occupation des locaux (tribunal judiciaire) accueillant une population potentiellement difficile ;
- les contraintes relatives aux propriétés voisines ;
- la parcelle et la nature des ouvrages existants ;
- les réseaux existants identifiés ;
- les modalités et difficultés de circulation et de stationnement, ainsi que l'installation de chantier ;
- les sujétions de règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public ;
- le planning de travaux.

ECHAFAUDAGE

L'entreprise prévoira dans son offre l'ensemble des échafaudages et agrès nécessaires à la réalisation de ses prestations.

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES - CLOISONS – DOUBLAGES – ISOLATION –

PLAFONDS

DOCUMENTS DE REFERENCE - GENERALITES

Les travaux du présent corps d'état, les matériaux et leur mise en œuvre seront conformes aux prescriptions des D.T.U. et Normes et en particulier :

D.T.U. :

- 20.1 : parois et murs en maçonnerie de petits éléments ;
- 25.1 : enduits intérieurs en plâtre ;
- 25.221 : plafonds constitués par un enduit armé en plâtre ;
- 25.222 : plafonds fixes en plaques de plâtre à enduire et plaques à parement lisse ;
- 25.232 : plafonds suspendus en plaques de plâtre à parement lisses (juin 1985) ;
- 25.31 : cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses ;
- 25.41 : ouvrages en plaques de parement en plâtre ;
- 58.1 : plafonds suspendus.

Normes françaises :

- NF P 72.301 : carreaux en plâtre ;
- NF P 72.302 : plaques de parement en plâtre.

Les matériaux employés pour l'isolation, les cloisons et les plafonds devront avoir fait l'objet d'essais et avoir obtenu un avis technique du CSTB mentionnant leurs qualités thermiques, acoustiques et de résistance au feu.

La mise en œuvre des matériaux devra être strictement conforme aux prescriptions du fabricant.

L'ensemble des travaux de doublage, cloisons, plafonds, etc... comprendront implicitement, même non décrits, toutes les sujétions de mise en œuvre, telles que :

- vis, accessoires ;
- bandes de calfeutrement et enduit pour finition prête à peindre ;
- protection des angles par bandes renforcées métalliques ;
- ossatures primaires et secondaires et tous renforts nécessaires suivant ouvrage à réaliser (hauteur à franchir, au droit de portes pleines ou de grandes dimensions, résistance au feu demandée, raccordement de cloisons en T ou en L, accrochage d'équipements techniques sur les cloisons, etc... suivant les plans) ;
- découpe et renfort de cloisons et plafonds pour petits ouvrages des autres corps d'état (boîtiers, passage de gaines, grilles de ventilation...) ;
- parement hydrofuge pour l'ensemble des parois verticales et rampants des pièces d'eau, compris enduit hydrofuge et bandes d'étanchéité au droit des douches, baignoires, etc. suivant prescriptions du fabricant et réglementation, classes suivant réglementation ;
- le type d'ossature et de plaques employés devront satisfaire aux exigences du fabricant et réglementaires (protection au feu)
- semelles PVC en U, film polyéthylène 100 microns ou feutre bitumé, en pied des doublages et cloisons des pièces humides
- calfeutrement à l'air par bande de laine de verre en pied d'ouvrage dans les pièces sèches
- toutes autres dispositions suivant DTU, réglementations feu et acoustique
- liste non exhaustive

Prescriptions relatives aux matériaux

Plâtres, eau de gâchage, adjuvants, charges, etc. devront répondre aux prescriptions du chapitre II du CC 25.1.

Les angles de renforts seront en matière plastique ou en métal traité contre la corrosion conformément aux prescriptions de l'article 3.3 du CC 25.1 à l'exclusion de protection par peinture.

PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Traçage au sol des cloisons, contre-cloisons, doublages, préparations

Les tracés au sol sont exécutés par le présent corps d'état puis vérifiés avant exécution par la maîtrise d'œuvre.

Mise en œuvre des huisseries.

Le présent lot devra mettre en œuvre les huisseries du lot menuiserie intérieure dans ses ouvrages.

Mise en œuvre des cloisonnements, doublages et enduits

La mise en œuvre sera toujours exécutée pour chaque type d'ouvrage décrit au Devis Descriptif conformément aux D.T.U. et avis techniques C.S.T.B.

Les éléments et accessoires entrant dans la construction des ouvrages du présent corps d'état seront toujours ceux préconisés par le fabricant.

L'incorporation des fourreaux électriques laissés en attente par l'électricien est à la charge du présent corps d'état.

Trous, percements et rebouchages

L'entreprise aura à sa charge d'exécuter les trous, percements et rebouchages réalisés après le montage dans les cloisons de distribution et panneaux de doublage.

Ces travaux devront être exécutés avec un outillage approprié conformément aux prescriptions des D.T.U. ou Cahiers Particuliers des fabricants.

Les rebouchages seront exécutés avec un plâtre sans retrait résiduel et de caractéristiques aussi voisines que possible de celui utilisé pour la fabrication des cloisons.

Nettoyages

Les gravats résultant de l'exécution des travaux décrits ci-après sont évacués des locaux, stockés provisoirement à l'emplacement indiqué et évacués du chantier par l'entrepreneur du présent corps d'état.

L'ENTREPRENEUR DU PRESENT CORPS D'ETAT DOIT LE NETTOYAGE DES LOCAUX DANS LESQUELS IL TRAVAILLE ET DES LOCAUX QU'IL DOIT EMPRUNTER POUR L'EXECUTION DE SES TRAVAUX. TOUTES LES PROJECTIONS DE TOUTE NATURE SONT GRATTEES SOIGNEUSEMENT TANT SUR LES PAROIS, PLAFONDS, HUISSERIES, OUVRAGES DES AUTRES CORPS D'ETAT AINSI QUE SUR LES SOLS.

RECEPTION DES SUPPORTS

Avant tout commencement de travaux, l'entrepreneur du présent corps d'état devra procéder à la réception des supports devant recevoir un enduit, afin de s'assurer que ces supports présentent toutes les conditions requises pour permettre une bonne adhérence des enduits.

Le cas échéant, le plâtrier fera immédiatement et par écrit au maître d'œuvre, les réserves et observations qu'il jugera nécessaires.

Supports non conformes

Dans le cas où tous ou certains supports ne seraient pas aptes à recevoir les travaux prévus notamment en ce qui concerne l'état de surface, la rugosité, la planéité, les aplombs et équerrages, la position des bâtis et huisseries, la saillie des canalisations électriques, etc., il sera à exécuter des travaux préparatoires pour remédier à cet état de choses.

Selon leur nature, et sur ordre du maître d'œuvre, ces travaux seront réalisés soit par l'entrepreneur responsable, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur responsable.

A ce sujet, il est cependant précisé que le présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution des dégrossis et surcharges locales au plâtre, étant bien spécifié que seules les surcharges générales consécutives à un manque de planéité générale du support seront imputées à l'entrepreneur ayant réalisé ces supports.

Supports en béton

Sur tous les supports en béton tant horizontaux que verticaux, l'entrepreneur du présent lot aura à prendre toutes dispositions pour garantir une parfaite adhérence des enduits sur le béton.

Ces dispositions pourront être :

- soit celles définies en 3.42 du CC 25.1
- soit l'application d'un produit d'adhérence spécifique sur le support, mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant, après brossage énergétique du béton.

Supports particuliers - Supports de natures différentes juxtaposés :

Il est précisé que l'entrepreneur aura implicitement à sa charge la fourniture et la pose de tous grillages ou treillages nécessaires à la bonne tenue des enduits sur certains supports particuliers dont la nature du parement les rend nécessaires.

Mêmes spécifications en ce qui concerne les obligations imposées par l'article 3.44 du CC 25.1 pour ce qui est de grillages ou treillages à prévoir aux jonctions de supports de natures différentes.

TRAVAUX PREPARATOIRES

Les travaux préparatoires, à réaliser sur certains supports avant exécution des enduits, seront réalisés dans les conditions précisées au chapitre III du CC 25.1. Dans le cas de supports non conformes, les frais de travaux préparatoires nécessaires seront réglés comme il est dit ci-après.

Les éléments métalliques des supports en contact avec le plâtre seront traités contre la corrosion comme spécifié au dernier alinéa de l'article 3.3 du CC 25.1.

FAUX-PLAFONDS EN ELEMENTS PREFABRIQUES DE PLATRE

Généralités

Les travaux seront soumis aux conditions et prescriptions des DTU 25.222 et 25.232. Ces travaux comprendront implicitement tous ouvrages principaux et accessoires nécessaires quels qu'ils soient, tant en ce qui concerne les ossatures, suspentes, fixations, etc., que les plafonds proprement dits, et les ouvrages de finition.

L'ensemble des travaux devra d'autre part être réalisé d'une façon absolument conforme aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant du type de plafond considéré.

Supports des plafonds

Il appartiendra à l'entrepreneur du présent corps d'état de se mettre en rapport en temps voulu avec le ou les entrepreneurs chargés de l'exécution des ouvrages constituant les supports des plafonds, afin de leur donner toutes indications utiles avec tous dessins cotés à l'appui, pour ce qui est des percements, douilles, fers ou crochets en attente, rails de fixation, etc., à prévoir dans ces supports. Dans les cas de douilles, rails, fers ou crochets en attente à incorporer au coulage des ouvrages, l'entrepreneur du présent corps d'état fournira ces accessoires au maçon, et il en contrôlera la mise en œuvre.

Ossatures - Suspentes - Fixations

Pour tous les plafonds de tous types, l'entrepreneur du présent lot devra l'exécution de tous ouvrages nécessaires à la réalisation des ossatures de fixation et de pose.

Ces ossatures comprendront tous les éléments utiles en fonction du type de plafond et de la nature du support.

L'entrepreneur déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, de la nature du revêtement, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, etc., de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à donner toutes garanties de sécurité.

Toutes les fixations des éléments de l'ossature sur le support seront à la charge du présent corps d'état.

Sur des supports en béton, ces fixations se feront soit par pistoscellement, soit sur douilles ou rails incorporés au coulage, soit sur des crochets laissés en attente au coulage, soit par tout autre moyen efficace à faire agréer par le maître d'œuvre, à l'exclusion des scellements en sous-face de plancher.

Sur des supports métalliques, ces fixations se feront soit par boulonnage sur percements prévus en attente, soit à l'aide de colliers, étriers ou crochets spéciaux. Sur des supports en bois, ces fixations se feront par tire-fond ou vis à bois de dimensions adéquates.

Revêtement de plafond

Les éléments du revêtement de plafond seront fixés sur l'ossature suivant le système prévu par le fabricant. Cette fixation devra être telle qu'il ne puisse se produire aucune déformation du revêtement par suite de dilatations ou autres causes. En aucun cas, la fixation, quelle qu'elle soit, ne devra être visible sur le parement fini.

La finition du plafond devra être très soigneusement réalisée, notamment en ce qui concerne les ajustages en rives et au droit des pénétrations, en aucun cas par un couvre-joint rapporté sous le plafond.

L'entrepreneur aura à sa charge toutes sujétions d'exécution imposées par les besoins des autres corps d'état, notamment :

- tous découpages et ajustages pour appareils d'éclairages
- toutes façons de trappes ou volets ouvrants ou amovibles, pour permettre l'accès aux robinetteries, boîtes de dérivation, etc.
- tous percements et découpages au passage de tuyauteries et autres
- etc.

NOTA IMPORTANT

Pour les permis de construire délivrés à partir du 1er janvier 2006 pour des Etablissements Recevant du Public, les complexes de doublage à base de polystyrène, polyuréthane, PSE... devront être protégés par une plaque de plâtre de 13mm.

Même décrits en 10mm dans le CCTP, l'entrepreneur devra chiffrer un complexe 13mm + isolant.

Les parois devant être traversées par des gaines de ventilation avec clapet coupe-feu devront être réalisées en plaques de plâtre bénéficiant d'un Procès-Verbal et compatibles avec les clapets coupe-feu.

Le présent lot devra donc tenir compte des plans techniques de ventilation et se mettre en relation avec le lot CHAUFFAGE-VENTILATION afin de connaître ses besoins.

EXIGENCES ACOUSTIQUES

Compte tenu du caractère performantiel du projet, l'entreprise de doublage doit porter toute son attention à la parfaite mise en œuvre des procédés d'isolation acoustique, et doit prendre toutes les dispositions susceptibles de favoriser la mise en œuvre de procédés d'isolation acoustique prévus également aux autres lots, afin de respecter les contraintes acoustiques.

Précautions acoustiques

Le présent lot exécutera ses travaux en relation avec les lots équipementiers (ELECTRICITE, CHAUFFAGE, PLOMBERIE, etc.) et ELECTRICITE pour les réservations et/ou la mise en place des équipements, châssis intérieurs, trappes, etc.

Toute gaine, canalisation, tuyauterie qui passerait dans une paroi à la charge du présent lot sera désolidarisée de cette paroi. Aucune obturation ne doit être effectuée si ces éléments ne sont pas entourés d'un fourreau résilient dépassant de 2cm mini de chaque côté de la paroi à la charge des lots techniques.

Les obturations et calfeutrements seront réalisés au plâtre ou avec renforcement de plaques de plâtre complémentaires et parachevés avec un joint souple, coupe-feu le cas échéant.

Toute obturation effectuée sans respecter les conditions précédentes sera refusée et devra être reprise.

Coordination avant et pendant les travaux

Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent lot devra :

- remettre à l'entreprise de gros-œuvre par le canal du maître d'œuvre, toutes indications relatives à l'état de livraison, à la préparation, etc., des supports destinés aux travaux du présent lot
- remettre aux autres entreprises intéressées, toujours par le canal du maître d'œuvre, tous les renseignements et éléments nécessaires pour guider les dites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot.

En complément aux prescriptions des DTU, l'entrepreneur sera tenu :

- de s'informer auprès du maître d'œuvre des éventuelles sujétions particulières pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux et pouvant avoir une influence sur les travaux de cloisons, habillages et plafonds ;
- de prendre contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état afin de prendre conjointement toutes dispositions pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux respectifs.

RACCORDS – CALFEUTREMENTS

Sur les surfaces enduites, l'entrepreneur du présent lot devra implicitement :

- l'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées, etc., afférents aux ouvrages des autres corps d'état ;
- tous les calfeutrements, garnissages, solins, etc., nécessaires au droit des menuiseries, huisseries, canalisations ou autres ;
- tous les raccords de finition en rives après exécution des plinthes et revêtements verticaux scellés, le cas échéant.

Ces raccords, calfeutrements, etc. font implicitement partie des prestations du marché du présent lot, ceci par dérogation aux clauses de l'article 2.3 du CCS 25.1, dernier alinéa.

Sur les cloisons et plafonds, le présent lot aura également à sa charge l'exécution des raccords des percements, scellements, rebouchages, etc. exécutés par les autres corps d'état.

Dans le cas toutefois où ces travaux sont consécutifs à des erreurs d'exécution, à des malfaçons ou à des retards d'exécution d'autres corps d'état, le présent lot ne pourra se refuser à les exécuter, mais les frais en seront supportés par le ou les corps d'état responsables.

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour protéger lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre ou la colle.

Après finition des plâtres et après exécution des raccords, tous les ouvrages qui n'auraient pas ou imparfaitement été protégés seront parfaitement nettoyés. Dans le cas d'ouvrages en bois apparent, les protections devront être absolument efficaces, aucune projection ni souillure n'étant tolérée.

Dès finition des travaux, les locaux dans lesquels le présent lot aura exécuté des travaux ainsi que ceux salis durant leur traversée seront immédiatement nettoyés, les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tous déchets de plâtre pouvant nuire à une parfaite adhérence des revêtements de sols prévus (aspiration, nettoyage à l'eau). Evacuation des gravats.

3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES – MENUISERIE INTERIEURE

DOCUMENTS DE REFERENCE

Tous les règlements et normes en vigueur à la date de la signature des marchés sont à respecter, et en particulier, sans que cette liste soit limitative:

- ACOTHERM ;
- RE 2023 par éléments ;
- D.T.U. 36.1. - 37. 1. - Choix des fenêtres en fonction de leur exposition. Mémento pour les Maîtres d'œuvre ;
- Erratum : Cahier du C.S.T.B. ;
- D.T.U. 31.1 Charpente et escaliers en bois ;
- Règles de calculs et déperditions de bases des bâtiments ;
- Labels Qualité N.F. S.N.F.Q. pour la quincaillerie ;
- D.T.U. N° 39.1 - Cahier des Charges, Erratum, Cahier des Clauses Spéciales concernant les travaux de vitrerie ;
- D.T.U. N° 39.4 - Cahier des Charges, Cahier des Clauses Spéciales, Mémento, Erratum concernant les travaux de Vitrerie-Miroiterie en VERRE EPAIS ;
- Normes N.F. B. et N.F. P. concernant les vitrages, et leurs garnitures, terminologie ;
- Recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiment en France (R.E.E.F.) publié par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.).

- Les règles de calculs et règles professionnelles suivantes :

- D.T.U. NV 65, Règles définissant les effets du vent sur les constructions ;
- Règles N B4, effets de la neige sur les constructions ;
- Recommandations professionnelles concernant l'utilisation des mastics pour l'étanchéité des "joints" du Syndicat National des joints en façade ;
- Spécifications pour la mise en œuvre des matériaux verriers dans le bâtiment, de l'Office Technique des matériaux verriers ;
- Les règles U.E.A.T.C. pour l'agrément des fenêtres ;
- Le règlement N.R.A.

QUALITE, DES MATERIAUX

- Produits sidérurgiques ferreux
 - Planéité des profilés à froid, des tôles laminées à froid et laminées à chaud.
 - NF A. 37.101 - 46.502 - 46.504
 - Tôle d'acier galvanisé en continu.
 - NF A. 36.321 - 36.322 - 36.323.
 - Laminées à chaud, aciers de construction (usage général, nuances et qualités,
 - NF A. 35.501
 - Galvanisation à chaud (immersion dans le zinc fondu)
 - NF A. 91.121
 - Métallisation au pistolet
 - NF A. 91.201
- Aluminium
 - Aluminium et alliages d'aluminium, Profilés et filés étirés d'usage courant, Caractéristiques, NF A. 50.411
 - Aluminium et alliages d'aluminium, Produits laminés d'usage courant, Caractéristiques, NF A. 50.451
 - Aluminium, Pièces coulées par gravité et moulées sous Pression,
 - NF A. 57.702 - 57.703

Traitement de surface des métaux. Anodisation de l'alu et de ses alliages,
NF A. 91.450

Les familles d'alliages d'aluminium utilisés sont celles classées en 1ère catégorie de la Norme NF A. 91.450. Leur teneur en cuivre est limitée à 1%. Le choix des matériaux doit être adapté à chaque partie d'ouvrage en fonction des caractéristiques mécaniques (résistance et comportement à l'usure). Quels que soient les rayons de courbure, le profilé ne doit présenter aucune crique.

Les profilés alliage léger aluminium extrudés seront obtenus en 60 TS R 19 ou techniquement équivalent.

- Bois

○ Provenance des bois

Les bois proviendront de forêts certifiées par un éco label ou par une marque délivrée par un système de certification de la gestion durable des forêts.

○ Qualité des bois

Les essences, les choix et les caractéristiques des bois employés sont conformes aux prescriptions des normes NF.P.23.305 et NF.B.53.510.

Le classement d'aspect est conforme aux dispositions de la norme NF.B.53.510. Les bois employés sont de catégorie II, conformément à la norme NF.B.52.001.

L'humidité doit être inférieure ou égale à 14%.

La rétractabilité tangentielle doit être inférieure à 0,30%.

Les cernes doivent être étroites, régulières et d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm pour les feuillus et à 7 mm pour les résineux.

Nota :

Les choix définis ci-dessus sont des minima. Dans le cas présent, le maître d'ouvrage peut, s'il le juge utile, exiger l'emploi des classements de parement B, à l'exclusion de toute autre pour des ouvrages devant avoir une finition très soignée, dans un choix défini, sans incidence financière.

○ Classement des bois de sciages avivés

- Bois feuillus durs indigènes. Les lots de pièces de bois feuillus durs indigènes mis en oeuvre (chêne, etc...) doivent présenter un aspect des faces et rives de sciages avivés, répondant aux critères de classement 1° choix, conformément à la norme NF B 53.501.

- Bois résineux indigènes Les lots de pièces de bois résineux indigènes mis en oeuvre, doivent présenter un aspect des faces et rives avivés, répondant aux critères de classement 1° choix, conformément à la norme NF B 53.502 pour les sapins, épicéa et bois identique, comme défini dans cette dernière et à la classe A pour les pins maritimes, conformément à la norme NF B 53.503

L'aspect de finition doit être :

Faces visibles : Classe B

Faces peintes : Classe C

Faces cachées : Classe D

- Bois d'importation. Les bois d'importation sont assimilés aux bois feuillus ou résineux indigènes correspondants. Les seules essences feuillues dont la mise en oeuvre est autorisée sont exclusivement les suivantes :

- NIANGON
- SIPO
- MERANTI DARK RED
- RED CEDAR

L'aspect de finition doit être :

Faces visibles : Classe B

Faces peintes : Classe C
Faces cachées : Classe D

ÉCHANTILLONS

Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de tous les articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage de mettre en œuvre. Pour les ouvrages fabriqués de grandes dimensions (huisseries, bâtis, portes, etc.), l'entrepreneur devra présenter les documentations techniques des fournisseurs.

ARTICLES DE FERRAGE - QUINCAILLERIE

Des cylindres provisoires seront installés pendant toute la période des travaux. Les cylindres définitifs seront mis en place au moment de la réception des travaux sans plus-value sur l'offre de l'entreprise.

Avant toute commande, l'entrepreneur devra proposer à l'approbation du maître d'œuvre les modèles et type d'articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage d'utiliser.

Ces articles devront répondre aux spécifications ci-après.

Le maître d'œuvre aura toujours le droit de refuser les articles proposés s'ils ne répondent pas aux prescriptions et spécifications du présent CCTP.

Tous les articles entrant dans le cadre du label devront être poinçonnés ou estampillés NF-SNFQ ou SNFQ.

Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris :

- les entailles nécessaires dans le bois, les trous nécessaires pour scellement
- la fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation
- les scellements pour les pièces à sceller.

Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage.

Toutes les serrures, batteuses, verrous et autres articles à gâche, comprendront toujours la ou les gâches correspondantes.

La pose s'effectuera de façon rigoureuse aux emplacements prévus. Le bloc porte sera maintenu pour qu'il ne subisse aucun déplacement ou déformation lors d'intervention d'autres corps d'état.

Les entailles et mortaises nécessitées par la pose des organes de fermeture doivent être réalisées au plus juste pour altérer le moins possible la résistance, la durabilité et l'étanchéité des menuiseries. Les réglages, ajustement et autres contraintes seront les dispositions des fabricants et des D.T.U.

Mise en place des organes métalliques et ferrures de rotation tels que des gonds, paumelles, pentures, pivots, etc.

ACCESSOIRES DE MANOEUVRE - CLÉS - COMBINAISONS

Accessoires de manœuvre :

L'entrepreneur du présent lot aura à livrer au maître d'ouvrage toutes les clés et accessoires de manœuvre nécessaires pour l'utilisation normale des menuiseries, notamment :

- les clés pour les serrures ;
- les clés à carré pour les batteuses et autres ;
- etc.

Nombre de clés à fournir pour toutes les serrures : il sera, sauf spécifications contraires ci-après, à fournir 3 clés.

L'entrepreneur du présent lot restera responsable de toutes ces clés jusqu'à la réception des travaux.

Combinaisons de serrures :

C'est l'entrepreneur du présent lot qui aura à sa charge la mise au point de la combinaison de serrures, leur fourniture et leur pose.

Dans ce but, cet entrepreneur établira un organigramme en temps voulu avec le maître d'ouvrage. L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge de coordonner avec les entrepreneurs des autres lots concernés les commandes des serrures et cylindres devant entrer dans la combinaison de serrures.

TENUE AU FEU

Toutes les portes et autres coupe-feu et pare-flammes prévus au présent lot doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essais émanant d'un organisme de contrôle habilité. Les essais ne pourront être extrapolés que dans le cadre de la législation officielle en vigueur.

Dans l'hypothèse d'ouvrages ne possédant pas de procès-verbal d'essais ou pour lesquels une extrapolation ne pourrait être acceptée, l'entrepreneur aurait à sa charge les essais à effectuer pour lesdits ouvrages. Ceux-ci devront alors être entrepris avec suffisamment d'avance pour ne pas entraîner de retards sur le planning d'exécution.

La mise en œuvre des portes et blocs-portes coupe-feu et/ou pare-flammes de degré 1/4 et 1/2 heure, devra être effectuée en respectant strictement les prescriptions du DTU 36.1, article 5.83.

La mise en œuvre des blocs-portes de degré coupe-feu supérieur devra être effectuée en stricte conformité avec les spécifications de l'Avis Technique ou du PV d'essai, et les prescriptions du fabricant.

En ce qui concerne les bois massifs et les panneaux dérivés du bois, les classements de réaction au feu sont précisés aux "commentaires" de l'article 3.21 du DTU 36.1 en fonction de leur essence et de leur épaisseur. Dans le cas où la réglementation impose un classement de réaction au feu amélioré (M1 - M2) par rapport au classement initial, l'entrepreneur devra réaliser un traitement ignifuge, le produit ou le bois ignifugé devra alors faire l'objet d'un PV de classement.

RÈGLES D'EXÉCUTION

L'exécution des ouvrages devra se faire dans les conditions précisées aux documents contractuels de référence visées ci-avant.

Sur les parements vus, les têtes de pointes et de chevilles métalliques doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1mm.

Sauf spécifications contraires ci-après pour les ouvrages vitrés, les vitrages simples ou les multivitrages seront posés par parclose.

Celles-ci doivent être spécialement étudiées en vue de faciliter leur mise en place et leur dépose. Elles doivent être fixées par vis inoxydables ou protégées contre l'oxydation, ou par clippage inoxydable.

Les parclose seront toujours de même nature et présentation que les menuiseries sur lesquelles elles seront à poser.

Les parties mobiles, vantaux, etc. des menuiseries devront se mouvoir sans difficulté et joindre entre elles ou avec les parties, dormants, etc. L'entrepreneur devra tenir compte de l'épaisseur des couches de peinture devant être appliquées sur les menuiseries.

Pour la livraison des ouvrages (réception), l'entrepreneur devra vérifier le fonctionnement et la manœuvre de toutes les parties mobiles, quincailleries et éléments de ferrage, afin de garantir la fermeture et l'ouverture parfaite de tous les ouvrants.

POSE ET FIXATIONS

Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les tolérances de pose des menuiseries précisées au DTU36.1, articles 5.811, 5.822, 5.823, 5.824, 5.84 et 5.85 ne devront en aucun cas être dépassées. Dans le cas contraire, les ouvrages devront être déposés et reposés correctement.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.

Au sujet de ces fixations, il est spécifié que :

- dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec l'entrepreneur de gros œuvre ;
- dans le cas de parements de gros-œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre apparente ne pourra être admise pour ces parements ;
- le mode de fixation proposé par l'entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état
- en aucun cas l'entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.
- La planéité des ouvrages devra répondre aux prescriptions du DTU 36.1, articles 5.86 et 5.882.

En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'entrepreneur devront être soumis au maître d'œuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.

HABILLAGES - COUVRE-JOINTS

Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires

Ces éléments seront toujours de mêmes nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.

RECOUPEMENT DES VANTAUX DE PORTES EN PARTIE BASSE

L'entrepreneur du présent lot doit tous les recoupements en partie basse de portes nécessaires, en fonction du principe de ventilation des locaux prévu.

Aucun supplément ne sera jamais accordé pour cette sujétion.

PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA VITRERIE

Obligations de l'entrepreneur :

L'entrepreneur est contractuellement réputé avoir, avant la remise de son offre, contrôlé la conformité aux documents techniques contractuels visés ci-avant, des ouvrages prescrits ci-après au présent CCTP, en ce qui concerne :

- les épaisseurs des vitrages en fonction de leurs dimensions, de l'exposition des façades, du site et des autres critères à prendre en compte
- les modes de mises en œuvre, en fonction de la nature et du type de menuiserie, du type et de la nature du vitrage, des performances à obtenir, etc. Dans le cas où apparaîtrait un manque de conformité, il incombera à l'entrepreneur de le rectifier, étant bien spécifié que le montant de son offre devra correspondre à des ouvrages totalement conformes aux prescriptions des documents techniques contractuels applicables au présent lot, visés ci-avant.

Règles générales de mise en œuvre :

Il est rappelé ici les règles générales de mise en œuvre à respecter par l'entrepreneur, dans le cadre des conditions et prescriptions des documents techniques contractuels visés ci-avant.

Il est rappelé ici l'obligation de calage des vitrages. Les calages d'assise, périphériques et latéraux devront répondre aux spécifications des documents techniques.

Les jeux, tant périphériques que latéraux, devront être conformes aux prescriptions des documents techniques.

Les fixations doivent assurer le maintien du vitrage dans la feuillure, indépendamment des garnitures d'étanchéité.

L'étanchéité des vitrages devra être parfaite. À cet effet, en fonction du système d'étanchéité préconisé, la mise en œuvre desdits matériaux sera exécutée conformément aux spécifications des documents techniques.

Les dispositions complémentaires particulières à certains types de vitrages tels que vitrages isolants thermiques et vitrages feuilletés seront celles définies aux articles correspondants des documents techniques.

Prescriptions diverses :

L'entrepreneur du présent lot restera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception. Une dérogation à cette prescription pourra toutefois être apportée après accord du maître d'œuvre pour porter au compte prorata les frais de remplacement des vitrages brisés, dont le responsable n'aura pu être déterminé.

En fin de travaux, l'entrepreneur du présent lot devra nettoyer parfaitement tous ses vitrages aux deux faces.

Mise en œuvre des vitrages :

La mise en œuvre des vitrages et des parclozes devra être effectuée dans les conditions définies par les documents techniques suivants :

- DTU 39 vitrerie - miroiterie ;
- norme NF P 23-305.

RELEVÉS SUR PLACE

L'ensemble des dimensions portées au présent descriptif ne sont qu'indicatives et devront impérativement être contrôlées par l'entrepreneur adjudicataire du présent corps d'état.

L'entrepreneur devra donc réaliser par tous moyens appropriés l'ensemble des relevés nécessaires à la bonne exécution de ses ouvrages et ne pourra se prévaloir d'un quelconque manque d'information à ce sujet.

PLANS D'EXÉCUTION

Les plans d'exécution des ouvrages seront à la charge de l'entrepreneur ainsi que l'établissement des plans de fabrication et de mise en œuvre sur chantier.

Ces plans et dessins devront faire apparaître tous les détails de l'exécution, notamment :

- les largeurs des montants et traverses
- l'emplacement, le nombre et la référence des articles de quincaillerie
- les détails d'assemblage des feuillures, parclozes, etc...
- les dimensions des feuillures et autres à réserver pour la pose
- les principes et détails de fixation
- le mode de calfeutrement
- les modèles et types de joints acoustiques
- les détails des habillages et couvre-joints,
- et tous autres renseignements utiles en fonction des particularités des ouvrages.

DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Les sections et dimensions des éléments constitutifs des menuiseries indiquées ci-après au CCTP sont des dimensions minimales. Les largeurs indiquées sont celles des vantaux de portes.

Ces sections et dimensions sont à vérifier par l'entrepreneur sur la base des critères ci-dessous, qui devra mettre en œuvre des éléments de dimensions et sections plus importantes, si nécessaire.

Les sections et dimensions des éléments constitutifs des menuiseries devront être déterminées par l'entrepreneur.

Les sections et dimensions sont à déterminer pour chaque ouvrage en fonction notamment :

- des dimensions de l'ouvrage ;
- du type du ou des ouvrants ;
- du type et du nombre des ferrages et des fixations ;
- de l'utilisation de l'ouvrage ;
- des efforts à subir du fait de la fonction de l'ouvrage ;
- des orifices d'entrée d'air, grilles de ventilation ;
- de la position de l'ouvrage.

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour tous les ouvrages dont il a la charge, l'entrepreneur doit établir, en conformité avec les pièces du marché, les plans d'ensemble et de détails nécessaires à l'exécution des ouvrages et à leur pose, en liaison avec les autres corps d'état.

L'entreprise doit prévoir les dispositifs de manière à rattraper les tolérances d'exécution des ouvrages des autres corps d'état en contact avec ses ouvrages.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur la nécessité de mener ses études d'exécution conjointement avec les autres corps d'état dont les ouvrages le concerne en particulier les lots électricités et chauffage-ventilation.

L'Entrepreneur soumettra notamment au Maître d'œuvre les documents suivants : plans, coupes, élévations, comprenant indication de la quincaillerie, couvre-joints, pattes à scellement, (échelle 1/10e - 1/20e), Echelle 1/10e, profils et sections des pièces sans exception. Dans le cas où ces renseignements ne seraient pas fournis en temps voulu, les travaux supplémentaires qui pourraient en résulter seraient à la charge de l'adjudicataire du présent corps d'état.

En outre, l'entrepreneur remettra les éléments suivants au Maître d'œuvre :

- l'attestation de label NF CTB pour les portes,
- l'attestation du label NF SNFQ pour la quincaillerie,
- le certificat de classement émanant de laboratoires agréés, sur les éléments de menuiseries:
 - o avec classement acoustique;
 - o avec classement au feu.

PROTECTION DES OUVRAGES

Les bois employés doivent recevoir en usine un traitement préventif insecticide fongicide à l'aide d'un produit ayant le label CTB-F. Le produit utilisé ne devra pas corroder les clous ou les assemblages métalliques ni entraîner de tâches. Un certificat de garantie sur le traitement sera remis à l'Architecte.

Tous les parties non visibles et non accessibles recevront préventivement un traitement destiné à la préservation du matériau (bois, éléments ferreux, aluminium) avant la mise en œuvre des menuiseries.

NETTOYAGE DES OUVRAGES

Les protections provisoires disposées pour la sauvegarde des ouvrages seront enlevées par l'entrepreneur du présent corps d'état avant la réception et sur ordre du Maître d'œuvre.

SUPPORTS

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur procédera à un examen des subjectiles pour vérification de leur conformité avec les spécifications du D.T.U. correspondant.

Le maître d'œuvre ou l'entrepreneur pourra demander, éventuellement, l'assistance technique du ou des fournisseurs de produits.

ECHAFAUDAGE

L'entreprise prévoira dans son offre l'ensemble des échafaudages et agrès nécessaires à la réalisation de ses prestations.

4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES – MOBILIER

PREAMBULE

Veiller à assurer la sécurité de son chantier, ainsi que la sécurité et la protection des lieux (maintien en état, protections éventuelles, précautions d'accès, ...)

Faire les mises au point nécessaires avant le début des travaux avec les titulaires des autres lots et le Maître d'œuvre pour assurer d'une façon rationnelle l'approvisionnement, le stockage des matériels et équipements avant mise en place.

Participer de ce fait à des réunions de préparation et d'organisation de mise en place, permettant de prévoir :

- l'organisation du planning et des horaires ;
- la gestion des accès ;
- la coordination avec les différents titulaires.

PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR

A l'appui de son offre, et en complément des pièces administratives rappelées dans le Règlement de Consultation, l'Entrepreneur devra obligatoirement joindre :

- Un dossier technique comprenant différents éléments:
Une documentation détaillée de tous les matériels, permettant d'appréhender en particulier les matériaux mis en œuvre, y compris les classements « feu ».
Un mémoire technique énumérant, la description des mobiliers et leurs caractéristiques principales (les documentations compléteront ce descriptif sommaire), les conditions de mise en œuvre particulières, les variantes possibles, les conditions de mise en place, les conditions de garanties et de SAV.

OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur est contractuellement réputé s'être assuré, avant la remise de son offre, par ses calculs propres et son expérience d'entrepreneur, que les équipements mobiliers prévus au présent projet répondent en tous points à la réglementation.

Dans le cas contraire, l'entrepreneur fera par écrit au Maître d'Œuvre les remarques et observations qu'il jugera utiles.

AUTO CONTROLES

L'Entreprise devra dans le cadre de sa responsabilité, assurer son autocontrôle. De ce fait, l'Entreprise devra au démarrage des prestations, nommer le responsable de son autocontrôle.

Ce dernier sera chargé

- De la conformité des documents d'exécution et des travaux aux pièces du marché ;
- De la qualité des protections et du respect des locaux. La livraison et le montage de ces mobiliers se fera alors que les revêtements de sols seront réalisés et réceptionnés.

- Du nettoyage après mise en place et montage des équipements de mobiliers. L'entrepreneur devra un nettoyage du sol avec enlèvement de tous les emballages et protection des matériels avant réception par Maître d'Ouvrage.

REGLEMENTS ET NORMES

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables; les documentations ou mémoires techniques mentionneront les agréments reçus par les produits.

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ils comprennent la fourniture, l'installation de mobilier pour des salles comprenant des tables, chaises et bureaux selon les implantations définies sur les plans du Dossier de Consultation des Entreprises.

- La livraison et le montage de ces mobiliers. La mise en œuvre se fera avant la visite de conformité par la Commission de Sécurité.
- L'entreprise illustrera sa proposition par une documentation, et des détails en précisant les caractéristiques dimensionnelles.
- L'entreprise localisera l'implantation des mobiliers sur plan afin de vérifier leur compatibilité dimensionnelle avec le plan d'implantation fourni à la consultation, pour le cas où les produits proposés ne présenteraient pas les mêmes dimensions que ceux décrits au présent CCPT.
- Il est à noter que les implantations proposées sur les plans en annexe ne peuvent être remis en question, si ce n'est que très ponctuellement.
- le prestataire précisera les conditions de garantie, de maintenance et de service après-vente. Il fournira à la réception des mobiliers un dossier des prestations faisant clairement apparaître :
 - les dénominations et caractéristiques fabricants ;
 - l'illustration des mobiliers ;
 - les conditions d'entretien et de remplacement de certaines parties d'ouvrages.

5. DESCRIPTION DES OUVRAGES

CLOISONS

4.01. Renforts de fixation des équipements.

Les cloisons recevront en épaisseur de leur ossature des renforts adaptés pour la fixation de divers équipements.

Ces renforts seront exécutés en bois ou en métal.

Les renforts métalliques seront constitués de plaques de vissages nécessaires pour la fonction support des râteliers, appareils sanitaires, les plaques seront de type embouties pré percées en cas de passage des canalisations.

Au surplus, les renforts en bois seront réalisés en bandes de contreplaqué de 30 cm largeur, ou des plaques de 0.60 de hauteur pour les équipements isolés.

Ces renforts seront posés entre les montants d'ossature, utilisation de contreplaqué de 30 mm pour renfort d'un seul du côté de cloison et de deux plaques de 22 mm en cas de renfort sur chaque face afin de maintenir l'indépendance des plaques de chaque face pour conservation des caractéristiques acoustiques de cloisons.

Les renforts à prendre en compte comprennent (liste non limitative) :

- Plaques de fixation pour le renfort de fixation des extincteurs ;
- Radiateurs ;
- Supports des équipements sanitaires (tous équipements, barres de relevage, appareils sanitaires, distributeurs de papier, portes-serviettes, patères, etc.
- Etc.

Localisation : Suivant description ci-avant.

L'unité

4.02. Habillage de murs en plaques de plâtre de 13mm à bord amincis.

Pose collée suivant prescriptions du fabricant et avis C.S.T.B. Compris tous éléments de jonctions et liaisons, sujétions diverses, bandes isolantes et U plastique dans les locaux humides, bandes résilientes en partie supérieure. Sujétions pour incorporations.

Au titre du présent poste seront dus les calfeutrements notamment liés aux remplacements de portes existantes par des portes de hauteur moindre, au-dessus des portes neuves.

Bandes : 2 passes d'enduit fin à réceptionner par le peintre.

Localisation : Toutes maçonneries neuves CF2H00 aux deux faces.

Le m².

4.03. Habillage de bâtis supports

Ossature métallique type M48 doublée toute hauteur, comprenant un parement double en plaques de plâtre de 13 mm (2 BA 13)

Laine minérale en panneaux semi-rigides de 45mm d'épaisseur disposée entre les montants.

Les trappes d'accès à ces gaines techniques recevront également ce type d'isolation.

Protection des pieds de cloisons par Polyane 100µ avec relevé de 15 cm de part et d'autre des cloisons.

Finition des arêtes et angles saillants par arêtes métalliques.

Bandes : 2 passes d'enduit fin à réceptionner par le peintre.

Localisation : sanitaires neufs
Le m².

4.04. Trappes de visite.

Fourniture et pose de trappes de visite horizontale

- Huisserie bois exotique feuillurée pour recevoir l'ouvrant. Joint intumescent en fond de feuillure.
- Vantail en bois dur. Joint caoutchouc périphérique collé pour assurer l'étanchéité à l'air.
- Ferrage par paumelles fixées sur huisseries. Batteuse à mortaiser carrée 7x7mm ou cylindre. Garniture par rosace.
- Isolation par panneau de laine de verre collé sur la trappe.
- Dimensions : 40 x 40 cm.

Localisation : Provision – 4 unités.
L'unité

4.05. Fourniture et pose de cloisons de distribution 98/62 – CF 1H.

Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m ;

Chaque parement sera constitué d'une plaque de 18,5 mm à bords amincis ;

Laine minérale en panneaux semi-rigides de 60mm d'épaisseur disposée entre les montants.

Compris bandes de jonctions, pose sur U plastique le cas échéant et bandes résilientes en partie supérieure. L'affaiblissement acoustique sera la suivant $RW+C > 53db$. La résistance au feu sera de type CF1h.

Les cloisons seront toute hauteur pour garantir l'isolement acoustique en plenum entre les locaux.

Sujétions pour incorporations.

Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Bandes : 2 passes d'enduit fin à réceptionner par le peintre.

Sujétions pour plaques hydro le cas échéant.

Localisation : Cloisons neuves des bureaux et cloisons périphériques des sanitaires après superposition des plans existants et projets.
Le m².

4.06. Fourniture et pose de cloisons de distribution 78/48 hydrofuges.

Cloisons de distribution. Cloisons 72/48 pour locaux humides constituées de la façon suivante :

- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m ;
- Chaque parement sera constitué d'une plaque de 13mm hydrofuge à bords amincis ;
- Laine minérale en panneaux semi-rigides de 45mm d'épaisseur disposée entre les montants.

Compris bandes de jonctions, pose sur U plastique le cas échéant et bandes résilientes en partie supérieure.

Sujétions pour incorporations.

Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Bandes : 2 passes d'enduit fin à réceptionner par le peintre.

Localisation : Cloisons neuves des bureaux et sanitaires après superposition des plans existants et projets.

Le m².

4.07. Fourniture et pose de cloisons de distribution 78/48 – PF1/2H

Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m ;

Chaque parement sera constitué d'une plaque de 13 mm à bords amincis ;

Laine minérale en panneaux semi-rigides de 60mm d'épaisseur disposée entre les montants.

Compris bandes de jonctions, pose sur U plastique le cas échéant et bandes résilientes en partie supérieure.

La résistance au feu sera de type PF1/2h.

Les cloisons seront toute hauteur pour garantir l'isolement acoustique en plenum entre les locaux.

Sujétions pour incorporations.

Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Bandes : 2 passes d'enduit fin à réceptionner par le peintre.

Localisation : Cloisons neuves des bureaux après superposition des plans existants et projets.
Le m².

ISOLATION - PLAFONDS

4.08. Fourniture et pose d'une isolation sur faux plafond.

Fourniture et pose d'un lit de laine minérale à dérouler sur le faux plafond.
Certifiée ACERMI et CSTBat, épaisseur totale 100mm.
 $R_{\text{mini}} = 2.00 \text{ m}^2\text{°C/W}$.

Localisation : Tous locaux de bureaux, circulations et sanitaires.
Le m^2 .

4.09. Flocage coupe-feu.

Reprise de flocage coupe-feu avec un matériau composé de laine de laitier de liants inorganiques et d'adjuvants de type ISOFLAM de EURISOL ou techniquement équivalent :

- Masse volumique : 225 à 350 kg/m^3 ;
- Incombustible ;
- Non toxique ;
- Imputrescible, inattaquable par les rongeurs et la vermine ;
- Absorbe les dilatations des supports sans fissurer ;
- Coupe-feu recherché du complexe flocage + structure = 2 h ;
- Couleur : blanc cassé.

La mise en œuvre se fera par des entreprises agréées par le fabricant et conforme aux procès-verbaux d'essais ainsi qu'au DTU 27.1.

En cas de besoin, la prestation comprendra la dépose partielle éventuelle de flocage existant non adhérent ou nécessaire à la réalisation du flocage neuf.

Localisation : Plancher haut des locaux de scellés et locaux de stockage garage n°1, 2, 3 et 4.
Le m^2

4.10. Faux-plafond en panneaux acoustiques 600x600.

Faux-plafond composés de laine de roche volcanique revêtue d'un voile de couleur unie type Coloral de chez Rockfon ou techniquement équivalent. 100% résistant à l'humidité. Dimensions 600 mm x 600 mm x 20mm. Pose sur ossature primaire et secondaire apparentes en profilés prélaqués type T24 de chez Rockfon ou équivalent.

Couleurs des dalles et d'ossatures : deux couleurs au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Hauteur du plénum dégagée suivant dossier de plans et nécessités pour passages de gaines électriques, ventilation et autres. D'une manière générale, les plénums devront être réduits au minimum. Compris tous accessoires de finitions dont jouées en aluminium prélaqué aux changements de hauteur de plénum.

Compris réservations pour pose de luminaires du lot électricité et accessoires de ventilation.

Localisation : sanitaires, stockages scellés suivant dossier de plans.
Le m^2 .

4.11. Faux-plafonds acoustique 1200*600 laine de bois

Fourniture et pose de dalles acoustiques 1200*600 laine de bois sur ossature acier galvanisé en profils T35. Dalles à bord D type Organic 35 pour une mise en œuvre en ossature cachée démontable. Les porteurs disposés à entraxe 600 mm devront être impérativement complétés de distanceurs côté plénum pour assurer le bon positionnement de l'ossature.

Dans certaines configurations, le montage pourra être renforcé de clips anti-soulèvement et/ou de distanceurs supplémentaires.

Fixations sous planchers existants par suspentes adaptées (nombre de suspentes suivant sollicitations mécaniques et charge admissible).

Compris traitement des jouées en BA13 selon nécessité.

Rw+C > 25dB ; alpha > 0,95

Localisation : Tous locaux de travail et zone de réception.

Le m².

4.12. Coffrage en plaques de plâtre 2 faces.

Fourniture et pose d'un coffrage constitué d'une ossature métallique de section 62mm, rails et montants simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0.60m ou 0.40m.

- Le parement sera constitué d'une plaque de 18,5mm haute dureté à bords amincis sur les faces verticales ;
- En sous-face : le parement sera constitué d'une plaques de plâtre acoustique
- Laine minérale en panneaux semi-rigides de 60mm d'épaisseur disposée entre les montants.

Compris bandes de jonctions, pose sur U plastique le cas échéant et bandes résilientes en partie supérieure.

L'affaiblissement acoustique sera la suivant RW+C > 53db.

La résistance au feu sera de type CF1h.

Le coffrage sera fixé sous dalle.

Sujétions pour incorporations.

Bandes : 2 passes d'enduit fin à réceptionner par le peintre.

Localisation : Provision pour 10ml

Le ml.

MENUISERIE INTERIEURE

4.13. Fourniture et pose de portes intérieures pleines stratifiées 2 vantaux tiercés PF1/2h double oculus - type 1.

Portes sous contrôle d'accès pour certaines – voir poste et plan concernés.

Pose suivant localisation sur cloisons sèches à plaques de parement plâtre ou en tunnel sur mur maçonné.

Porte présentant les caractéristiques suivantes :

- CF-PF 1/2H ;
- Dimensions vantail : 93+53 L x 204 H.

Compris :

- Huisserie bois exotique ou européen de section mini 68x58mm avec joint intumescent et joint d'étanchéité à l'air ;
- Vantail épaisseur 40mm, cadre bois, âme 2 tôles, joint intumescent en traverse haute, joint balai, finition stratifiée au choix du maître d'œuvre ;
- Ferrage 4 paumelles,
- Un oculus par vantail en double vitrage feuilleté PF1/4H sous parclores vissées avec joints de serrage néoprène ;
- Sélecteur de porte ;
- Ferme-porte en applique finition inox brossé ;
- Crémone pompier ;
- Butée de porte élastomère sur support finition inox brossé vissé ;
- Ensemble de porte finition inox brossé sur rosace aux deux faces ;
- Serrure bec de cane à mortaiser à condamnation ;
- Bouton moleté coté intérieur et demi-cylindre européen sur organigramme existant du TJ ;
- Tous champlats de finition compris en jonction des bâtis et cloisons.

Localisation : porte d'accès au public.

L'unité.

4.14. Fourniture et pose de portes intérieures pleines stratifiées 1 vantail PF1/2h - type 2.

Portes sous contrôle d'accès pour certaines – voir poste et plan concernés.

Pose suivant localisation sur cloisons sèches à plaques de parement plâtre ou en tunnel sur mur maçonné.

Porte présentant les caractéristiques suivantes :

- CF-PF 1/2H ;
- Dimensions vantail : 93 L x 204 H.

Compris :

- Huisserie bois exotique ou européen de section mini 68x58mm avec joint intumescent et joint d'étanchéité à l'air ;
- Vantail épaisseur 40mm, cadre bois, âme 2 tôles, joint intumescent en traverse haute, joint balai, finition stratifiée au choix du maître d'œuvre ;
- Ferrage 4 paumelles,
- Ferme-porte en applique finition inox brossé ;
- Butée de porte élastomère sur support finition inox brossé vissé ;
- Ensemble de porte finition inox brossé sur rosace aux deux faces ;
- Serrure bec de cane à mortaiser à condamnation ;

- Bouton moleté coté intérieur et demi-cylindre européen sur organigramme existant du TJ ;
- Tous champlats de finition compris en jonction des bâtis et cloisons.

Localisation : portes des différents bureaux.
L'unité.

4.15. Fourniture et pose de portes intérieures pleines blindée 2 vantaux tiercés CF1h - type 3.
Portes sous contrôle d'accès pour certaines – voir poste et plan concernés.

Description

Porte blindée TECHNIQUE - CR4 - Applique EI260 à double vantaux tiercés

EI2 60

Pose en applique.

Fabriquée en 2 vantaux tôles d'acier galvanisé de 1.5 mm d'épaisseur.

Retour contre dormant de 15mm d'épaisseur.

Renforts internes Omega.

Panneau de laine de roche, 40 mm d'épaisseur, 145 à 170 kg/m3 selon degré coupe-feu.

Plaques de plâtre interne épaisseur 13mm.

Épaisseur du vantail de 70mm.

2 Pions anti-dégondage de sécurité appliqués coté paumelles.

Dimensions

2 vantaux tiercés (93+53) x 204

Dormant

Fabriquée en acier de 2mm d'épaisseur.

Gorges pour joint intumescent et joint caoutchouc.

Fixation standard par pattes de scellement (sur demande).

Accessoires de série

3 paumelles CB6/24 I avec roulement axial.

Serrure Iseo Multiblindo

Cylindre de sécurité Iseo R7 profil Européen, avec protection du cylindre.

Jeu de Béquilles en Inox

Ferme-porte Dorma TS83 F3-6 (ou équivalent)

Porte pouvant être équipée, dans le cadre d'un contrôle d'accès, d'une serrure électrique de type AssaAbloy ou Iseo.

Finitions

RAL spécial sur demande à chiffrer, séchée au four.

Modèle: CR42

Caractéristiques

Résistance à l'effraction de Classe 4 suivant norme EN 1627-1630.

Classement selon norme EN13501-2 de résistance au feu EI260 , EI290, EI2120 , selon dimension et accessoires : PV 13-A-647 et EFR 16-003540.

Localisation :

- porte d'accès au local scellés assises,
- porte d'accès au local scellés (sur couloir scellés) compris dépose de porte existante et adaptation éventuelle de l'ouverture

L'unité.

4.16. Fourniture et pose de portes intérieures pleines blindée 1 vantail CF1h - type 4.
Portes sous contrôle d'accès pour certaines – voir poste et plan concernés.

Description

Porte blindée TECHNIQUE - CR4 - Applique EI260

Pose en applique.

Fabriquée en 2 vantaux tôles d'acier galvanisé de 1.5 mm d'épaisseur.

Retour contre dormant de 15mm d'épaisseur.

Renforts internes Omega.

Panneau de laine de roche, 40 mm d'épaisseur, 145 à 170 kg/m3 selon degré coupe-feu.

Plaques de plâtre interne épaisseur 13mm.

Epaisseur du vantail de 70mm.

2 Pions anti-dégondage de sécurité appliqués coté paumelles.

Dimensions

1 vantail 93 x 204

Dormant

Fabriquée en acier de 2mm d'épaisseur.

Gorges pour joint intumescent et joint caoutchouc.

Fixation standard par pattes de scellement (sur demande).

Accessoires de série

3 paumelles CB6/24 I avec roulement axial.

Serrure Iseo Multiblindo

Cylindre de sécurité Iseo R7 profil Européen, avec protection du cylindre.

Jeu de Béquilles en Inox

Ferme-porte Dorma TS83 F3-6 (ou équivalent)

Porte pouvant être équipée, dans le cadre d'un contrôle d'accès, d'une serrure électrique de type AssaAbloy ou Iseo.

Finitions

RAL spécial sur demande à chiffrer, séchée au four.

Modèle: CR42

Caractéristiques

Résistance à l'effraction de Classe 4 suivant norme EN 1627-1630.

Classement selon norme EN13501-2 de résistance au feu EI260 , EI290, EI2120 , selon dimension et accessoires : PV 13-A-647 et EFR 16-003540.

Localisation :

- porte d'accès au local scellés stupéfiante,
- porte d'accès au local stockage scellés en attente,
- porte d'accès au local stockage de délestage,
- porte d'accès au local coffre fort,
- porte d'accès au local scellés sur parking,
- porte d'accès au local de stockage 4 sur parking,

L'unité.

4.17. Fourniture et pose de portes intérieures pleines stratifiées 1 vantail CF1/2h - type 5.

Pose suivant localisation sur cloisons sèches à plaques de parement plâtre ou en tunnel sur mur maçonné.

Porte présentant les caractéristiques suivantes :

- CF 1/2H ;
- Dimensions vantail : 93 L x 204 H.

Compris :

- Huisserie bois exotique ou européen de section mini 68x58mm avec joint intumescent et joint d'étanchéité à l'air ;
- Vantail épaisseur 40mm, cadre bois, âme 2 tôles, joint intumescent en traverse haute, joint balai, finition stratifiée au choix du maître d'œuvre ;
- Ferrage 4 paumelles,
- Ferme-porte en applique finition inox brossé ;
- Butée de porte élastomère sur support finition inox brossé vissé ;
- Ensemble de porte finition inox brossé sur rosace aux deux faces ;
- Serrure bec de cane à mortaiser à condamnation ;
- Bouton moleté coté intérieur et demi-cylindre européen sur organigramme existant du TJ ;
- Tous champlats de finition compris en jonction des bâtis et cloisons.

Localisation : porte d'accès au local reprographie.

L'unité.

4.18. Fourniture et pose de portes intérieures pleines 1 vantail - type 6.

Pose suivant localisation sur cloisons sèches à plaques de parement plâtre ou en tunnel sur mur maçonné.

Porte présentant les caractéristiques suivantes :

- Dimensions vantail : 93 L x 204 H ;
- Classement acoustique suivant réglementation en vigueur.

Compris :

- Huisserie bois exotique ou européen de section mini 68x58mm avec joint d'étanchéité à l'air ;
- Vantail épaisseur 40mm, cadre bois, âme aggro, joint balai, finition prépeinte ;
- Ferrage 4 paumelles,
- Ferme-porte en applique finition inox brossé ;
- Butée de porte élastomère sur support finition inox brossé vissé ;
- Ensemble de porte finition inox brossé sur rosace aux deux faces ;
- Serrure bec de cane à mortaiser à condamnation ;
- Tous champlats de finition compris en jonction des bâtis et cloisons.
- Barre de refermeture de porte côté intérieur – finition inox brossé ;

Localisation : porte des sanitaires PMR.

L'unité

4.19. Fourniture et pose de portes intérieures pleines stratifiées 1 vantail PF1/2h sur contrôle d'accès - type 7.

Portes sous contrôle d'accès pour certaines – voir poste et plan concernés.

Pose suivant localisation sur cloisons sèches à plaques de parement plâtre ou en tunnel sur mur maçonné.

Porte présentant les caractéristiques suivantes :

- CF-PF 1/2H ;
- Dimensions vantail : 93 L x 204 H.

Compris :

- Huisserie bois exotique ou européen de section mini 68x58mm avec joint intumescent et joint d'étanchéité à l'air ;
- Vantail épaisseur 40mm, cadre bois, âme 2 tôles, joint intumescent en traverse haute, joint balai, finition stratifiée au choix du maître d'œuvre ;
- Ferrage 4 paumelles,
- Gâche à rupture ;
- Ferme-porte en applique ;
- Butée de porte ;
- Serrure bec de cane à mortaiser ;
- Bouton moleté coté intérieur et demi-cylindre européen sur organigramme existant du TJ ;
- Tous champlats de finition compris en jonction des bâtis et cloisons.

Localisation : portes du bureau de réception.

L'unité.

4.20. Fourniture et pose de portes intérieures pleines stratifiées 2 vantaux tiercés CF-PF1h - Type 8.

Pose suivant localisation sur cloisons sèches à plaques de parement plâtre ou en tunnel sur mur maçonné.

Porte présentant les caractéristiques suivantes :

- CF-PF 1H ;
- Dimensions vantail : 93+53 L x 204 H.

Compris :

- Huisserie bois exotique ou européen de section mini 68x58mm avec joint intumescent et joint d'étanchéité à l'air ;
- Vantail épaisseur 40mm, cadre bois, âme 2 tôles, joint intumescent en traverse haute, joint balai, finition stratifiée au choix du maître d'œuvre ;
- Ferrage 4 paumelles,
- Ferme-porte en applique ;
- Sélecteur de porte ;
- Butée de porte ;
- Serrure bec de cane à mortaiser ;
- Bouton moleté coté intérieur et demi-cylindre européen sur organigramme existant du TJ ;
- Tous champlats de finition compris en jonction des bâtis et cloisons.

Localisation : portes d'accès aux annexes, selon le plan.

L'unité.

4.21. Fourniture et pose de portes intérieures pleines stratifiées 1 vantail PF1/2h - type 9.

Pose suivant localisation sur cloisons sèches à plaques de parement plâtre ou en tunnel sur mur maçonné.

Porte présentant les caractéristiques suivantes :

- CF-PF 1H ;
- Dimensions vantail : 93 L x 204 H.

Compris :

- Huisserie bois exotique ou européen de section mini 68x58mm avec joint intumescent et joint d'étanchéité à l'air ;
- Vantail épaisseur 40mm, cadre bois, âme 2 tôles, joint intumescent en traverse haute, joint balai, finition stratifiée au choix du maître d'œuvre ;
- Ferrage 4 paumelles,
- Ferme-porte en applique ;
- Butée de porte ;
- Serrure bec de cane à mortaiser ;
- Bouton moleté coté intérieur et demi-cylindre européen sur organigramme existant du TJ ;
- Tous champlats de finition compris en jonction des bâtis et cloisons.

Localisation : portes d'accès aux annexes, selon le plan.

L'unité.

4.22. Organigramme

Mise en combinaison sur organigramme existant de l'ensemble des clés, suivant plans et propositions établis par le Maître d'ouvrage
Fourniture de clés de passes partiels

Localisation : L'ensemble des nouvelles serrures.
Le forfait.

4.23. Fourniture et pose de panneaux de protection bas de porte en inox.

Panneaux de protection inox brossé à coller.

Pleine largeur de porte.

Hauteur 1,00m.

Localisation : portes type 1, type 3, type 4.

L'unité.

4.24. Signalétique porte coupe-feu.

L'entreprise devra la signalisation de toutes les portes coupe-feu ou pare-flammes par plaques plexi gravées avec lettrage blanc sur plaque rouge.

Pose par collage sur porte.

Plaque comportant les textes :

« PORTE COUPE FEU »

Et

« NE PAS METTRE D'OBSTACLE A SA FERMETURE »

Ou

« MAINTENIR FERMEE »

Pour les portes des locaux, la signalisation sera positionnée sur la face du côté circulation. Pour les portes de recoupement en circulation, la signalisation sera positionnée sur chaque face et sur chaque vantail de plus de 60 cm largeur.

Localisation : Toutes les portes coupe-feu avec texte 1) pour porte des circulations et texte 2) pour portes des locaux à risque repérées coupe-feu.
L'unité.

CONTROLE D'ACCES

4.25. Serrure à contrôle de béquille type KEL 564 ASA ABLOY – hors scellés.

Serrure pour porte bois.

La serrure devra permettre le choix de sens de contrôle de la porte :

- Entrée contrôlée ou libre,
- Sortie contrôlée ou libre.

Les portes contrôlées seront équipées de serrures électriques à contrôle de béquilles pour porte pleine et/ou vitrée.

Elles seront à encastrer dans l'ouvrant, composées du coffre de serrure, de la gâche, d'un câble multipaires de 6 mètres avec connecteur rapide, et d'une paire de carrés séparés.

- La sortie s'effectuera par la béquille intérieure toujours active.
- Entrée par béquille active ou inactive selon état électrique (paramétrable émission-rupture)

Elles disposeront des performances suivantes :

- Résistance à l'effraction d'une valeur supérieure à 1000 kgs.
- Alimentation bi-tension 12V-24V
- La serrure devra impérativement être toutes mains (droite/gauche et poussant/tirant) pour que la maintenance ultérieure puisse être effectuée par un seul et unique modèle.
- Verrouillage automatique en 2 points sécurisé par le contre pêne de sécurité et le pêne demi-tour afin d'empêcher les sorties de pêne accidentelles.
- Axe et entraxe, respectivement à 50mm/70 mm (menuiseries bois) et 35mm/92mm (menuiseries alu, PVC, métal), selon le standard Français (autres refusés).

Les serrures seront raccordées avec le système de Contrôle d'accès (Ordre à temporiser), et seront à même de donner les commandes ou informations suivantes :

- Activation de la béquille intérieure.
- Position du pêne.
- Position de porte (contre pêne rentré + pêne sorti).
- Activation du cylindre.
- Boucle anti-sabotage.

Sur les portes à deux battants, il sera prévu un contact d'alarme sur le battant semi fixe pour

signaler son ouverture. Ce contact sera raccordé sur l'électronique du lecteur accès ou de la centrale intrusion.

La liaison entre huisserie et battant sera faite par flexible invisible.

La mise en œuvre des serrures sera adaptée en fonction du support de la porte (bois, métal ou verre).

Il appartient au présent lot de se rapprocher du lot menuiserie intérieure et/ou serrurerie afin de s'assurer que les blocs-portes assurent le degré coupe-feu ou pare-flamme demandé au lot menuiserie intérieure et/ou serrurerie, et pour que les équipements soient mis en place conformément au procès verbal du fabricant de serrure.

Localisation : Suivant le plan sur portes type 7 sauf porte de bloc sanitaire.

L'unité

4.26. Serrure à contrôle de béquille type BIGSUR EVO ASA ABLOY – locaux de scellés.

Serrure pour porte blindée.

Serrure offrant un haut niveau de sécurité, pour banque, armurerie, bijouterie, dès lors que la porte est fermée, celle-ci est verrouillée, elle sera donc associée à une palière côté extérieur et palette Exea -> sortie libre ou Exea control -> sortie contrôlée côté intérieur. Lorsque l'impulsion électrique sera envoyée par le contrôle d'accès, les pènes dormants seront rétractés, il peut aussi être rétracté côté sortie libre avec la palette Exea.

Serrure de haute sécurité à éjection de pêne automatique avec rétraction des pènes motorisés avec sortie libre avec choix du côté à contrôler ou contrôlée des 2 cotés.

○ Type de pose	:	À encastrer
○ Type de serrure	:	Motorisée
○ Nombre de points	:	4
○ Nombre de points	:	Automatique
○ Type de fonctionnement	:	À émission
○ Sens	:	Réversible
○ Axe a (en mm)	:	45
○ Entraxe (mm)	:	92
○ Carre (en mm)	:	8
○ Resistance (en n)	:	51000
○ Type de tension	:	Monophasé
○ Tension d'alimentation (en v)	:	12, 24
○ Nature du courant	:	VCC
○ Consommation électrique (en ma)	:	660 mA en 12 VCC / 380 mA en 24 VCC
○ Type d'entrée	:	Contrôlée
○ Type de sortie	:	Contrôlée ou libre au choix
○ Cylindre européen	:	oui
○ Contact de position	:	oui
○ Longueur de la tête (en mm)	:	2200
○ Largeur de la tête (en mm)	:	34
○ Épaisseur de la tête (en mm)	:	6
○ Hauteur du coffre (en mm)	:	545
○ Largeur du coffre (en mm)	:	60
○ Épaisseur du coffre (en mm)	:	30

- Hauteur des coffres auxiliaires (en mm) : 150
- Largeur des coffres auxiliaires (en mm) : 67
- Épaisseur coffres auxiliaires (en mm) : 25

Fonctionnement avec Gateway contact sec si le protocole de contrôle d'accès n'est pas inscrit dans la serrure, haute résistance mécanique, la porte reste fermée même s'il y a une coupure de courant. Testé 1 000 000 de cycles déverrouillage en moins de 0,5 s. Motorisation silencieuse, contact de position, remontée d'informations par bus RS485 protocole Assa abloy, Webbrowser : outil de paramétrage à l'installation intégré dans la serrure.

Conforme à la Norme NF EN 179

Conforme à la Norme NF EN13-637

Localisation : Suivant le plan sur portes des locaux des scellés.

L'unité

MENUISERIE ET MOBILIER

4.27. Fourniture et pose d'ensemble bureau-guichet de réception.

Fabrication et pose de bureaux en panneaux de particules stratifié d'épaisseur 60mm (ép : 60mm).

Assemblage par collage ou liaisons mécaniques, fixes ou articulées.

L'ensemble comprendra :

- un bureau agent surélevé d'une hauteur de 110cm, prolongé d'une tablette d'écriture d'une profondeur de 30 cm côté justiciables
- un bureau agent d'une hauteur de 79 cm, prolongé d'une tablette d'écriture PMR d'une profondeur de 30cm côté justiciables,
- Une tablette type repose-sac d'une hauteur de 75 cm côté justiciable pour le guichet classique

La finition sera la suivante :

- Blanc
- Chant plaqué teinte frêne clair sur les parties verticales donnant côté hall de réception.

Fixation sur tasseaux, compris visseries et toutes sujétions d'assemblage nécessaire.

Compris élaboration des plans d'exécution.

Localisation : guichet de réception des scellés compris.

Le forfait.

4.28. Fourniture et pose de châssis vitrés en bois pour les guichets de réception.

Fourniture et pose de châssis vitrés à mettre en œuvre en cloisons.

- Cadre bois type frêne massif de section mini 106x56
- Feuillures adaptées pour recevoir le vitrage clair feuilleté à la charge du présent lot, avec couvre-joints en périphérie sur les deux faces.
- 1 vitrage feuilleté EI30 + 1 vitrage feuilleté 44.2 non feu, contenant chacun un film PVB filtrant avec joint de vitrage intumescent
- Anti-vandale classe P4A
- Communication : découpe circulaire et décalage du vitrage fixé sur entretoises

métalliques pour permettre le passage du son. Attention ce décalage ne permettra d'aucun objet type arme ou autre.

- La largeur des profils sera adaptée à la largeur des cloisons support, compris tout habillage.

La largeur des profils sera adaptée à la largeur des cloisons support, compris tout habillage.
Réservation pour passe-document incluse.

Localisation : Guichet de réception.

Le forfait.

4.29. Fourniture et pose de plan de travail stratifié épaisseur 40mm pour guichets et lavabos.

Plan de travail hauteur 90cm.

Nature dito guichet de réception.

Fixation sur tasseaux ou jouées adaptés, compris visseries et toutes sujétions d'assemblage nécessaire.

Compris élaboration des plans d'exécution.

Localisation : guichet de réception des scellés et retour, plan lavabo des sanitaires.

Le ml.

4.30. Fourniture et pose de panneaux bois acoustiques.

Fourniture et pose sur échelle bois compris au présent lot (pose verticale) de panneaux décoratifs acoustiques en bois véritable stratifié type Panober Obersound de chez OBERFLEX. Les panneaux seront composés d'une âme rigide en MDF d'épaisseur 16mm, replaquée d'une face en véritable placage de bois sur une sous-couche technique en papier Kraft. Le placage bois sera recouvert d'une finition stratifiée (et non vernie) résistante à la rayure supérieure à 2N (environ 200g) conformément au chapitre 14 de la norme EN 438-2). Les panneaux seront équilibrés d'une contre-face de même épaisseur que la face.

Les placages seront certifiés P.E.F.C., de qualité ébénisterie premier choix, jointés avec un assemblage façon massif, et recouverts d'une finition stratifiée mat. Les panneaux auront une épaisseur totale de 18mm. Pose murale verticale sur profils métalliques et fixateurs vissés type CROD ET CROS. Joint d'extension de 2mm. Dimensions suivant plan de calepinage du Maître d'Œuvre.

La mise en œuvre des panneaux Obersound de chez Oberflex ou équivalent sera réalisée conformément aux prescriptions du fabricant dans le respect de la norme NF XP 54-202 : « panneaux décoratifs plaqués bois »

Panneau bois présentant les caractéristiques minimales suivantes :

Classement au feu : M1.

Contrebalancement A/P, bandes de chants assorties.

Panneaux acoustiques : Motif Rainuré / Perforé avec entraxe maximum et taux de perforation de 6%.

Finition chêne naturel.

Fil de bois vertical.

La prestation comprend la mise en œuvre d'une isolation minérale en remplissage du vide à l'arrière des panneaux (épaisseur 20mm).

Localisation : Revêtement mural suivant plan de revêtement, en prolongement gauche de l'ensemble guichet-porte, au deux faces.

Le m²

4.31. Création de râtelier pour rangement d'armes

Création et installation d'un râtelier pour rangement d'armes, comprenant une étagère à fusil avec deux chaînes de scellement et trois tiroirs en bois avec fermeture, conforme aux spécifications du projet et aux normes de sécurité en vigueur.

- Sélection de matériaux de qualité pour la construction du râtelier, assurant solidité et durabilité.
- Conception sur mesure du râtelier pour s'adapter aux dimensions et aux exigences de sécurité du projet.
- Fabrication d'une étagère à fusil incluant deux chaînes de scellement pour sécuriser les armes.
- Conception et installation de trois tiroirs en bois avec mécanismes de fermeture pour le rangement sécurisé des armes de pointe, des accessoires et munitions.
- Finition soignée du meuble pour garantir un résultat esthétique et fonctionnel.
- Respect des normes de sécurité pour le rangement et la sécurisation des armes.

Localisation : Armurerie

L'ensemble.

4.32. Fourniture et pose de rayonnages pour scellés stupéfiants.

Fourniture et pose de rayonnages fixes permettant le stockage de boîtes à archives.

Les rayonnages seront équipés de tablettes en acier et de montants métalliques revêtus de peinture epoxy. L'ensemble des tablettes seront prévues sans arêtes vives pour éviter tout risque de blessure.

Les boîtes à archives sont de dimensions standards (26cm x 35cm).

Les étagères seront réglables facilement. La stabilisation des rayonnages sera assurée par la mise en place de croisillons de contreventement à l'arrière des travées.

Localisation : Scellés stupéfiants.

L'ensemble.

4.33. Fourniture et pose de bureaux type 1.

Bureaux droits 160 x 80 cm.

Gamme Epure de chez HAWORTH ou équivalent.

Quantité : 11 unités.

Passe-câbles et Goulotte horizontale sous plateau et descente verticale dans le piétement.

Certifié PEFC, NF ameublement et Office Excellence Certifiée. Garantie de 3 ans



Localisation : Tous bureaux suivant dossier de plans.
L'ensemble.

4.34. Fourniture et pose de voile de fond pour bureau type 1.

Voiles de fonds mélaminés pour bureaux droits 160 cm.
Dimensions 160 x 35 cm.
Gamme Epure ou équivalent.
Quantité : 11 unités.



Localisation : Tous bureaux suivant dossier de plans.
L'ensemble.

4.35. Fourniture et pose de fauteuils de bureau tissu type 1.

Gamme conforto 29 de chez Haxorth ou équivalent.
Fauteuil de bureau tissu.
Contient de la matière recyclée : oui
Matière recyclée (%) : 19 %
Recyclabilité : 100 %
Économie circulaire : oui
Écolabel Européen : oui
Dossier : tissu
Type de mousse : polyuréthane
Densité de l'assise (kg/m³) : 65 kg/m³
Épaisseur de l'assise : 50 mm
Hauteur de l'assise (cm) : 40-52 cm
Profondeur d'assise réglable : course de 60 mm (5 positions)
Densité du dossier (kg/m³) : 65 kg/m³
Épaisseur du dossier (mm) : 30 mm
Dossier l. x h. (cm) : 48 x 53,5 cm
Tension de basculement réglable : oui
Roulettes autofreinées : oui
Type d'accoudoir : réglable 3D
Matériau de l'accoudoir : polyamide
Matériau et coloris de la manchette : polyuréthane noir
Livré : assemblé et installé
Classement au feu : NF EN 1021-1 et NF EN 1021-2
Roulettes Ø (mm) : 50 mm
Assise l. x pr. (cm) : 48 x 44 cm
Assise : tissu
Hauteur du dossier réglable : course de 110 mm (17 positions)
Charge maximale admissible (kg) : 125 kg

Finition du piétement : chromé
Hors tout l. x h. x pr. (cm) : 73 x 98/110 x 63 cm
Poids : 15,3 kg
Matériau du piétement : polyamide
Type de piétement : 5 branches sur roulettes
Produit recyclable : oui
Renfort lombaire : oui
Mécanisme : synchrone
Blocage du dossier : 4 positions
Système de sécurité antiretour : oui
NF Environnement : oui



Localisation : Tous bureaux suivant dossier de plans.
L'ensemble.

PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE

4.36. Jouées verticales des puits de lumière.

Réalisation des habillages verticaux au droit des puits de lumière créés. Habillage en plaque de plâtre 13mm.

Compris :

Ossature en profilé acier galvanisé avec rails hauts et bas ;

- Toutes sujétions pour parfait raccord avec le faux plafond fixe horizontal ;
- Toutes sujétions d'isolation permettant d'éviter l'apparition de condensation sur les parties métalliques ;
- Incorporation d'un isolant pour éviter tout phénomène de condensation ;
- Toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : Puits de lumière de la salle d'audience.
L'unité.